



**Université Abdelmalek ESSAADI**  
**Faculté des Sciences Juridiques, Economiques**  
**et Sociales de Tanger**

**Module: Comptabilité Générale II**  
**Pr. EJBARI Ridouane**

**Cours N°6:**

**Les provisions**

# Les provisions: définition et classification

- L'amointrissement de la valeur d'un élément de l'actif résulte également **des causes dont les effets ne sont pas jugés irréversible** est constaté par une **dépréciation**.
- Une telle dépréciation **non définitive** figure au bilan en diminution du poste d'actif concerné.
- Les provisions consistent à prévoir, en application du principe de prudence, **les pertes probables de l'actif** et **les augmentations possibles du passif exigible** pour présenter la situation réelle de l'entreprise.

# Les provisions: définition et classification

- Elles correspondent à des pertes ou des charges simplement prévisibles : la constitution de provisions est donc une application du principe de prudence.
- Les provisions se distinguent donc des amortissements dans la mesure où lorsque le comptable amortit, il ne fait que constater des pertes effectivement subies par l'entreprise, à la différence des provisions qui sont des pertes potentielles.

# Les provisions: définition et classification

## Nature des provisions

### Provisions pour dépréciation de l'actif

- Les immobilisations corporelles et incorporelles;
- Les éléments de l'actif circulant: stocks; créances;
- Les immobilisations financières: les participations;
- Les valeurs mobilières de placements

### Provisions pour risques et charges

Il s'agit des provisions qui permettent l'augmentation du passif (dettes éventuelles).

### Provisions réglementées

Les provisions de nature fiscale. Elles ne sont comptabilisées qu'en application de dispositions réglementaires, le plus souvent de nature fiscale.

# Provision pour dépréciation des éléments d'actif

Les provisions pour dépréciation ont pour objet **la constatation de l'amointrissement de la valeur d'un élément d'actif** résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles. Elles correspondent à **des moins-values latentes** relatives aux éléments d'actif non amortissables.

Le traitement comptable des provisions s'échelonne sur plusieurs exercices:

## □ Inventaire de l'année « N » : Création de la dépréciation

L'évolution de risque de perte, qui constitue un coût et une diminution de la valeur de d'un élément d'actif, est égale à :

$$\text{Valeur brute (VB)} - \text{Valeur d'inventaire (VI)}$$

## □ Inventaire de l'année « N+1 », (N+...) : Ajustement de la dépréciation

- Soit le risque de perte a **augmenté** : compléter la dépréciation du montant nécessaire;
- Soit la dépréciation est devenue, en tout ou partie, **sans objet**, il est nécessaire de réduire ou d'annuler la dépréciation et de la rapporter au résultat

# Provision pour dépréciation des éléments d'actif

L'enregistrement comptable se fait de la manière suivante:

## Débit

Les montants de la perte probable. Ils constituent des charges, qui peuvent être, selon leur nature, d'exploitation, financières ou non courantes;

**6194** Dotation d'exploitation aux provisions pour dépréciation des immobilisations.

**6195** Dotation aux provisions pour risques et charges.

**6196** Dotation d'exploitation pour dépréciation de l'actif circulant.

**639** Dotations financières.

**659** Dotations non courantes

## Crédit

Les montants correspondants permettent d'affecter une ressource qui diminue le résultat de l'exercice pour couvrir le risque, tout en corrigeant indirectement le coût historique

**151** Provisions pour risques.

**155** Provisions pour charges.

**29** Provisions pour dépréciations des immobilisations.

**39** Provisions pour dépréciation des comptes de l'actif circulant.

**59** Provisions pour dépréciation des comptes de trésoreries

# Provision pour dépréciation des éléments d'actif

## Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelle

- Elles s'appliquent à des immobilisations non amortissables (fonds de commerce, terrains, etc. Les dépréciations correspondantes qui n'ont pas un caractère définitif sont de nature non courantes.
- La comptabilisation de ces provisions s'effectue de la manière suivante:

6194		Dotations aux provisions pour dépréc. des immobilisations	xxx	
	2920	Provisions p. dépréc. des immobil. Incorporelles		Xxx
	2930	Provisions p. dépréc. des immobil. Corporelles		Xxx
		Dotation de l'exercice		

# Le traitement comptable des provisions

## Exercice d'application n° 1

A la clôture de l'exercice N, la société SADIK constate que certains biens de l'actif immobilisé non amortissable ont subi une perte de valeur.

Un de ses points de vente a connu une baisse de chiffre d'affaire suite à l'ouverture à proximité d'une franchise étrangère. La perte de valeur de fonds de commerce estimée à 185 000.

Une modification du plan urbain, conduit à la création d'un réseau jardin public qui rendra l'accès à un terrain servant de dépôt pour l'entreprise beaucoup difficile. La perte de valeur du terrain est évaluée à 250 000.

### **T.A.F :**

Enregistrer les opérations dans le journal de société SADIK.

# Le traitement comptable des provisions

## Solution de l'exercice d'application n°1

L'enregistrement des opérations dans le journal de la société SADIK se fait comme suit :

		31.12			
61942		D.E.P pour dépréciation des immobilisations incorporelles	185 000		
	2920	Provisions p. dépréc. des immobil. incorporelles		185 000	
		Création de provision de l'exercice N pour le F.C			
		31.12			
61943		D.E.P pour dépréciation des immobilisations corporelles	250 000		
	2930	Provisions p. dépréc. des immobil. corporelles		250 000	
		Dépréciation de l'exercice N du terrain			

# Provision pour dépréciation des éléments d'actif

A la fin de chaque exercice comptable, des ajustements doivent être effectués sur les provisions existantes:

## ❑ **Ajustement en hausse:**

lorsqu'il s'agit d'une augmentation de la provision, le schéma de comptabilisation est le même que celui du mécanisme retenu lors de la constitution des provisions.

**L'entreprise constate une dotation complémentaire ou elle crée une nouvelle dotation en annulant la première.**

## ❑ **Ajustement en baisse ou annulation:**

l'annulation ou la diminution des provisions obéissent au même schéma d'enregistrement comptable. Ainsi, une perte probable enregistrée à l'origine au crédit du compte de provision concerné, doit être diminuée, en débitant le compte de provision, pour le montant de la dépréciation qui n'est plus justifiée ou devenu sans objet ou en cas d'annulation de la provision par le crédit du compte

**« 7194 Reprises sur provision pour dépréciation des immobilisations ».**

## **Exercice d'application n°2**

A la clôture de l'exercice N+1, la société SADIK constate que :

- Une amélioration remarquable du chiffre d'affaire du point de vente, la société a pu détourner la concurrence étrangère et accaparer une part importante de son marché. La valeur de son fonds de commerce est améliorée et la provision constituée est devenue son objet.
- Suite à une réclamation effectuée auprès de l'agence urbaine, la société n'a pas pu bénéficier d'un accès prioritaire rendant l'accès facile à son terrain. La perte de valeur du terrain a augmenté de 50 000 .

**T.A.F:**

**Enregistrer ces opérations dans le journal de la société SADIK**

## Solution de l'exercice d'application n°2

L'enregistrement des opérations dans le journal de la société SADIK se fait comme suit :

		31.12.N+1		
2920		Provisions pr. dépréc. des immobil. incorporelles	185 000	
	7194	Reprises sur provis pr. dépréc. des immobilisations		185 000
		Provision sans objet du F.C, exercice N+1		
		31.12.N+1		
61942		D.E.P pour dépréciation des immobilisations corporelles	50 000	
	2930	Provisions pr. dépréc. des immobil. corporelles		50 000
		Dotation complémentaire dépréciation du terrain N+1		

# Provision pour dépréciation des immobilisations financières

A la date d'arrêtés des comptes, les titres doivent être évalués à leur valeur actuelle qui correspond:

- Au cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés ;
- A la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Les titres objet de l'évaluation comprennent:

- 2510 Titre de participations
- 2481 Titres immobilisés (droits de créance)
- 258 Autres titres immobilisés (actions, titres divers)

L'enregistrement comptable s'effectue de la manière suivante :

6391		Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	xxx	
	294 / 295	Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		xxx
		<i>Dotation de l'exercice</i>		

# Provision pour dépréciation des immobilisations financières

A la fin de chaque exercice comptable, des ajustements doivent être effectués sur les provisions existantes:

## ❑ Ajustement en hausse:

lorsqu'il s'agit d'une augmentation de la provision, le schéma de comptabilisation est le même que celui du mécanisme retenu lors de la constitution des provisions.

L'entreprise constate une dotation complémentaire ou elle crée une nouvelle dotation en annulant la première.

## ❑ Ajustement en baisse ou annulation:

L'annulation ou la diminution des provisions obéissent au même schéma d'enregistrement comptable. Ainsi, une perte probable enregistrée à l'origine au crédit du compte de provision concerné, doit être diminuée, en débitant le compte de provision, pour le montant de la dépréciation qui n'est plus justifié ou devenu sans objet ou en cas d'annulation de la provision par le crédit du compte « **7392 Reprises sur provision pour dépréciation des immobilisations financières** ».

# Exercice d'application n°3:

A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise SAAD, la situation des titres de participation détenue se présente comme suit:

Titre	Nature	Date d'achat	Nombre de titres	Valeur d'achat	Valeur d'inventaire
					N
CIH	T.P	N-2	100	125	120
CMA	T.P	N-1	150	250	200
BP	T.P	N	200	310	310

## **T.A.F:**

- 1- Calculer la valeur de la dépréciation de chaque titre
- 2- Enregistrer les opérations de la dépréciation dans le journal de SAAD.

A l'inventaire N+1: Les ajustements suivants ont été enregistrés dans les titres de participations de l'entreprise SAAD.

Titres	Valeur d'achat	Valeur d'inventaire	Dép. Unitaire	Nombre de titres	Dép. Globale	Dép. globale (N)	Ajustement
CIH	125	150	-	100	-	500	-500
CMA	250	190	60	150	9000	7500	1500
BP	310	200	110	200	22000	-	+22000

## **T.A.F:**

Enregistrer ces opérations dans le journal de l'entreprise SAAD

# Solution de l'exercice d'application n°3:

1- La valeur de la dépréciation de chaque titre détenu par l'E/se SAAD:

Titres	Valeur d'achat	Valeur d'inventaire	Dépréciation Unitaire	Nombre de titres	Dépréciation globale
CIH	125	120	5	100	500
CMA	250	200	50	150	7500
BP	310	310	-	200	-

2- Les enregistrements nécessaires en « N » se font ainsi :

31.12.N

6392		Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	8000	
	2951	Provisions pour dépréciation des titres de participations		8000
Constitution des provisions de l'exercice N, Titres : CIH (125-120)*100, Titres CMA (250-200)				

# Solution de l'exercice d'application n°3:

## 2- Les enregistrements nécessaires « en N+1 » se font ainsi:

Pour les titres CIH, il s'agit d'une reprises sur provisions car la provision sur les titres CIH est devenue sans objet, le cours de l'action a augmenté.

31.12. N+1				
2951		Provisions pour dépréciation des titres de participations	500	
	7392	Reprises sur provision pour dépréciation des immobilisations financières		500
		Provision CIH sans objet		

Pour le titre BP, il s'agit d'une nouvelle dotation

31.12. N+1				
6391		Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	22000	
	2951	Provisions p. dépréciation des titres de participations		22000
		Constitution de la provision, Titres BP : $(310-200)*200$		

# Solution de l'exercice d'application n°3:

- Pour le titre CMA, le cours de l'action a encore chuté on ajuste la dépréciation par rapport à la valeur d'entrée donc on augmente la provision constitué de  $(200-190) \times 150$ .

31.12. N+1

6391		Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1500	
	2951	Provisions p. dépréciation des titres de participations		1500
		Ajustement en hausse, Titres CMA $(200-190) \times 150$		

# Cession des immobilisations financières objet de provision

La particularité d'une telle cession est que les provisions créées auparavant deviennent sans objet. Le traitement comptable qui en découle consiste en :

1. Constater le prix de cession ;
2. Procéder à la sortie des titres de l'actif immobilisé par sa VNA financière ;
3. Annuler les provisions constituées par des reprises sur provisions.

## Exercice d'application n°4

L'entreprise SAAD a procédé en juin N+3 via sa banque à la cession des titres de participations suivants :

Titre	Nature	Nombre de titres	Prix de cession
CIH	T.P	50	250
CMA	T.P	100	350
BP	T.P	70	400

### **T.A.F:**

Enregistrer les opérations de cession des titres dans le Journal de SAAD

# Solution de l'exercice d'application n°4

## 1- Constatation du prix de cession

		06. N+3			
5141		Banque	75500		
	7514	P.C. des immobilisations financières			75500
		Cession des titres CIH (50 × 250), CMA (100 × 350), BP (70 × 400)			

## 2- Constatation de la sortie des titres de l'actif

		31.12. N+3			
6514		V.N.A. des immobilisations financières cédées	52950		
	2510	Titres de participations			52950
		sortie des titres CIH (50 × 125), CMA (100 × 250), BP (70 × 310)			

## 3- Annulation des provisions

		31.12. N+3			
2951		Provisions pour dépréciation des titres de participations	13700		
	7392	Reprises sur provision pour dépréciation des immobilisations financières			13700
		Provision sans objet titres vendus : CMA (9000/150) × 100, BP (22000/200) × 70			

# Provision pour dépréciation de l'actif circulant

## Dépréciation des créances clients:

Le traitement comptable se déroulent dans un ordre précis et s'échelonnent sur plusieurs exercices:

### ➤ Inventaire « N »:

Reclassement du client : pour le montant toutes taxes comprises de sa créance.

3424		Clients douteux ou litigieux	xxx	
	3421	Clients		Xxx
		Reclassement du client		

Création de la dépréciation: en pourcentage du montant hors taxes de la créance.

6196		Dotation d'exp. prov. pr dépréc. actif circulant	xxx	
	3942	Provision pr. dépréc. clients et comptes rattachés		Xxx
		Création de la provision		

# Provision pour dépréciation de l'actif circulant

## ➤ Inventaire « N+1 » et « N+.... » :

Lorsque l'entreprise est **définitivement fixée** sur la situation de son client, elle doit:

**Tout d'abord**, solder la dépréciation qui est devenue sans objet en passant l'écriture comptable suivante:

3942		Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés	x	
	7196	Reprises sur provision pour dép. de l'A.C		x
		Ajustement en baisse ou annulation de la provision		

**Ensuite**, constater la perte (HT), récupérer la TVA collectée et non payé par le client et solder le compte **clients douteux ou litigieux**.

6182		Pertes sur créances irrécouvrables	x	
4456		Etat TVA due		
	3424	Clients douteux ou litigieux		x
		Pour solde du compte crédité		

# Provision pour dépréciation de l'actif circulant

**Enfin**, si la perte est totalement irrécouvrable dans l'exercice

6585		Créances devenues irrécouvrables	x	
4456		Etat TVA due		
	3421	Clients		x
		Pour solde du compte crédité		

# Exercice d'application n°5

A la fin de l'exercice « N » la société SAADI vous communique:

- L'état des créances douteuses au 31 décembre N avant inventaire.

Nom	Montant TTC	Dépréciations	Observations
Dawdi	9406,8	4680	Règlement total de la créance
Samir	4254,10	535	Règlement de 1000 DH, porter la dépréciation à 50%
Nabil	1500,8	500	Règlement de 700 DH, pour solde définitif de la créance

- TVA 20%
- Les informations suivantes:
  - La créance du client DOHA d'un montant TTC de 2152,8 ne pourra être réglée qu'à concurrence de 75%;
  - Le client Myriam est totalement irrécouvrable; sa facture TTC s'élève à 2093.

## **T.A.F :**

Présenter l'état des créances douteuses au 31 décembre N et passer les écritures nécessaires.

# Solution de l'exercice d'application n°5

## ➤ Calculs préliminaires:

### DAWDI :

- La créance est nulle puisque le client l'a entièrement réglée.
- Il faut annuler la dépréciation existant soit 4680 (**Reprise sur provision**).

### SAMIR :

- Solde TH de la créance :  
 $(\text{Montant TTC} - \text{Règlement}) \times 1,2 = (4254,1 - 1000) \times 1,2 = 2711,75$ .
- Nouvelle dépréciation :  $2711,75 \times 50\% = 1355,875$
- Nouvelle dépréciation > ancienne dépréciation = Réajustement  
 $+ 1355,875 > 535 = 820,875$  (**Dotation complémentaire**)

### NABIL :

- Solde TH de la créance =  $(\text{Montant TTC} - \text{Règlement}) / 1,2$   
 $= (1500,8 - 700) / 1,2$   
 $= 667,333$
- La dépréciation est devenue sans objet; il faut l'annuler pour 500 (**Reprise sur provision**), constater une perte de 667,333 et solder la créance douteuse pour un montant de 800,8

## DOHA :

Montant TH de la créance = Montant TTC / 1,2 = 2152,8 / 1,2 = 1794

Le risque de perte est de 25% puisque l'encaissement prévu est de 75%

Montant de la dépréciation : 1794 × 25% = 448,5 (**Constitution d'une provision**)

## MYRIAM :

Il ne doit pas figurer sur l'état des créances douteuses puisqu'il est totalement insolvable.

## L'enregistrement comptable des opérations se présente ainsi :

31.12.N				
3424		Clients douteux ou litigieux	2152,8	
	3421	Clients		2152,8
		Reclassement du client DOHA		
31.12.N				
6196		Dotation d'exploitation prov. pr dépréc. actif circulant	448,5	
	3942	Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés		448,5
		Création de la provision client DOHA		
31.12.N				
3942		Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés	4680	
	7196	Reprises sur provision pour dép. de l'A.C		4680
		Client DAWDI, provision sans objet, pour solde		

## 31.12.N

6196		Dotation d'exploitation prov. pr dépréc. actif circulant	820,875	
	3942	Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés		820,875
		Ajustement en hausse dotation Client SAMIR		
		31.12.N		
6182		Pertes sur créances irrécouvrables	667,333	
4456		Etat TVA due	133,467	
	3424	Clients douteux ou litigieux		800,8
		Pour solde du compte crédité Client NABIL		
		31.12.N		
3942		Provision pour dépréciation des clts et comptes rattachés	500	
	7196	Reprises sur provision pour dép. de l'A.C		500
		Client NABIL, provision sans objet, pour solde		
		31.12.N		
6585		Créances devenues irrécouvrables	1744,16	
4456		Etat TVA due	348,833	
	3421	Clients		2093
		Myriam, irrécouvrable		

# Provision pour dépréciation de l'actif circulant

## ➤ Les titres et valeurs de placement

A la date d'arrêté des comptes, il importe de comparer cette valeur actuelle à la valeur d'entrée. Cette comparaison conduit à mettre en évidence soit une plus-value latente soit une moins-value latente.

En vertu du principe de prudence, les plus – values latentes ne sont pas comptabilisées. Par contre, les moins- values latentes font l'objet d'une comptabilisation sous forme d'une provision pour dépréciation.

## ➤ L'enregistrement comptable:

31.12.N				
6394		Dotations aux provisions pour dépréciations des T.V.P	xx	
	3942	Provisions pour dépréciation des T.V.P		xx
		Constitution de la provision		

# Provision pour dépréciation de l'actif circulant

## ➤ Les stocks et encours

En fin d'exercice, il convient de procéder à l'évaluation des stocks pour l'arrêté et la présentation des comptes annulés et dans le cadre des opérations d'inventaire. Ainsi, le PCG indique:

- Les stocks et productions en-cours sont évalués, à la fin de l'exercice, en comparant leur valeur comptable à leur valeur actuelle à la même date.
  - La valeur actuelle s'apprécie en fonction du marché (valeur vénale) : perspective de vente, l'incidence de la mode... ;
  - Et de l'utilité du bien pour l'entité (valeur d'usage) sous contrainte du principe de continuité d'exploitation.
- L'évaluation doit être effectuée unité par unité pour les biens individualisables ou catégorie par catégorie pour les biens interchangeables.

# Provision pour dépréciation de l'actif circulant

## ➤ Les stocks

1. lorsque l'évaluation des stocks se fait selon la méthode de l'inventaire permanent. La comptabilité fait apparaître la valeur des stocks à tout instant et à la fin de l'exercice.
2. lorsque l'évaluation se fait selon la méthode de l'inventaire intermittent. La comptabilité doit constater la variation des stocks en enregistrant le stock final et en éliminant le stock initial.

L'entreprise constate, à l'inventaire, que :

$$\mathbf{V.A < V.C = Dépréciation}$$

Les dépréciations sur les stocks finals sont créées et celles sur les stocks initiaux sont annulées en totalité à la fin de chaque exercice; il n'y a donc pas d'ajustement entre les anciennes et les nouvelles dépréciations.

## Exercice d'application n°6

L'entreprise SAAD vous communique les renseignements suivants sur son compte « 3111 Marchandises » au 31.12.N

Stock initial : 45 000

Dépréciation sur stock initial : 4 500

Stock final : 65 000

Dépréciation sur stock final : 3 700

T.A.F:

Enregistrer dans le journal de l'entreprise SAAD.

# Solution de l'exercice d'application n°6

L'enregistrement comptable des opérations dans le journal de SAAD se fait ainsi:

6114	3111	Variation des stocks de marchandises Annulation du stock initial	45 000	45000
		Marchandises		
3911	7196	Provisions pour dépréciation des marchandises Reprises sur provisions pour dépréciation de A.C Annulation de la provision	4 500	4 500
3111	6114	Marchandises Variation des stocks de marchandises Constatation du stock final	65 000	65 000
61961	3911	D.E.P. pour dépréciation des stocks Provisions pour dépréciation des M/ses Création de la provision	3 700	3 700

# Provision pour risque et charge

Une provision pour risque et charge est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Elle figure au passif du bilan: Classes 1 et 4.

Les provisions sont destinées à couvrir **des risques et des charges nettement précisés** quant à leur objet que des événements survenus ou en cours rendent probables: **elles permettent de prendre en considération sur l'exercice en cours une charge ou un risque, de caractère probable et approximatif**, qui sera enregistré lors d'un exercice ultérieur.

Pour être comptabilisées, la comptabilité doit constater à l'inventaire:

- **Risques probables** : risques identifiés inhérents à l'activité de l'entreprise : litiges, garanties données aux clients, amendes et pénalités... ;
- **Charges probables** : charges importantes, prévisibles, qui ne peuvent être supportées sur un seul exercice. Elles sont donc réparties sur plusieurs exercices (gros entretien...).

# Provision pour risque et charge

- Liste des comptes correspondants à la comptabilisation des provisions pour risques et charges:

## Risques probables

- 151** Provisions pour risques
  - 1511** Provisions pour litiges
  - 1512** Provisions pour garanties données aux clients
  - 1513** Provisions pour propre assureur
  - 1514** Provision pour pertes sur marchés à terme
  - 1515** Provisions pour amendes, double droits, pénalités
  - 1516** Provisions pour pertes de change
  - 1518** Autres provisions pour risques

## Charges probables

- 155** Provisions pour charges
  - 1551** Provisions pour impôts
  - 1552** Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires
  - 1555** Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
  - 1558** Autres provisions pour charges

- Les schémas de comptabilisation relatifs à la constitution, aux ajustements et aux annulations de provisions sont identiques à ceux des dépréciations d'actif.

# Provision pour risque et charge

## La constitution de la provision

Tout comme la dépréciation, la provision représente une charge calculée, non décaissable. Elle est enregistrée, selon le caractère du risque ou de la charge probable, au débit du compte :

**6195** Dotations d'exploitation aux provisions pour risques et charges

**6393** Dotations aux provisions pour risques et charges financières

**6595** Dotations non courantes aux provisions pour risques et charges

Par le crédit de la subdivision du compte « 151 Provisions pour risques » ou « 155 Provisions pour charges ».

<b>6195</b>		Dotations d'exploitation aux provisions pour risques et charges	X	
	151	Provisions pour risques		X
	155	Provisions pour charges		
		Création de dotation pour risques et charges		

# Provision pour risque et charge

## L'ajustement en N+1

En fin d'exercice, il faut analyser la nouvelle situation et ajuster l'ancienne provision en conséquence. Cela consiste donc à :

- Calculer la nouvelle provision d'après la nouvelle estimation du risque ou de la charge probable;
- Comparer l'ancienne provision à la nouvelle afin d'évaluer le montant du réajustement:

$$\text{Ajustement} = \text{Nouvelle provision} - \text{Ancienne provision}$$

- Lorsque l'ajustement traduit une augmentation de la provision, la comptabilisation est identique à celle de la constitution.
- Lorsqu'il y a une diminution de la provision, le montant de l'ajustement est porté au débit d'une subdivision du compte "15 Provisions" par le crédit du compte :
  - **7195** Reprises sur provisions pour risques et charges
  - **7393** Reprises sur provisions pour risques et charges financières
  - **7595** Reprises non courantes sur provisions pour risques et charges

# Provision pour risque et charge

- Le comptable constate l'annulation ou la diminution de la dotation par l'écriture suivante:

151		Provisions pour risques	X	
155		Provisions pour charges	X	
	7195	Reprises sur provisions pour risques et charges		XX

Lorsque le risque s'est produit ou la charge s'est réalisée au cours de l'exercice, la charge correspondante est comptabilisée au débit du compte de charge correspondant (classe 6) par le crédit d'un compte de tiers ou de trésorerie (au comptant).

Alors, la provision est devenue sans objet : elle doit être portée au débit du compte « 151 ou 155 » pour solde, par le crédit du compte de reprise concerné ( l'écriture précédente).

## Exercice d'application n°7

Au 31 décembre N, la société SAADI prévoit des dépenses de révision des machines-outils pour un montant estimé à 30 000. L'entreprise décide de constituer une provision de 50% du montant estimé à la clôture des exercices N et N+1.

Les révisions ont été effectuées le 15 avril N+2 pour un montant de 36 000.

**T.A.F: Comptabiliser ces opérations dans le journal de la société SAADI**

# Solution de l'exercice d'application n°7

Les révisions ont été effectuées le 15 avril N+2 pour un montant de 36 000.

6195	1555	Dotations d'exploitation pour risques et charges	15 000	
		Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		15 000
		Création de la provision pour risques et charges exercice N		
6195	1555	Dotations d'exploitation pour risques et charges	15 000	
		Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		15 000
		Dotation de l'exercice N+1		

Constatation de la charge et annulation de la provision au 15 avril N+2 et au 31/12/N+2

6132	4411	Entretien et réparations	36 000	
		Fournisseurs		36 000
		Facture n°		
1555	7195	Provisions pour risques et charges à répartir sur plusieurs exercices	30 000	
		Reprises sur provisions pour risques et charges		30 000
		Annulation de la provision révision machines-outils		

# Exercice d'application n°8

La société TAQI envisage la réfection de bâtiments. Le 31/12/N, elle constitue une provision pour de gros travaux à effectuer en N+3 pour un montant approximatif de 240 000 DH. SAAD décide d'étaler la charge future sur les exercices antérieurs, à raison d'une provision annuelle de 80 000 DH. Le 10/04/N+3, la facture n° F5423 lui a été établie d'un montant de 285 000 DH.

T.A.F:

Passer au journal de l'entreprise SAAD, les écritures de dotation aux provisions, la facture définitive le 10 avril et la reprise sur provisions.

# Solution de l'exercice d'application n°8

Les gros travaux d'entretien ont été effectués le 10 avril N+3:

6195		Dotations d'exploitation pour. risques et charges	80 000	
	1555	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		80 000
		Création de la provision pour risques et charges exercice N		

6195		Dotations d'exploitation pour. risques et charges	80 000	
	1555	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		80 000
		Dotation de l'exercice N+1		

6195		Dotations d'exploitation pour. risques et charges	80 000	
	1555	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		80 000
		Dotation de l'exercice N+2		

# Solution de l'exercice d'application n°8

- Constatation de la charge au 10 avril N+3.

6132		Entretien et réparations	285 000	
	4411	Fournisseurs		285 000
		Facture n° 5423		

- Annulation de la provision au 31/12/N+3

1555		Provisions pour risques et charges à répartir sur plusieurs exercices	240 000	
	7195	Reprises sur provisions pour risques et charges		240 000
		Annulation de la provision révision machines-outils		

## Exercice d'application n°9

L'entreprise TAQI prévoit, au 31/12/N, un redressement fiscal évalué à 295 000 DH au cours de l'exercice N+1. Le 30/10/N+1, après redressement fiscal, la somme due à l'Etat s'élève finalement à 315 000 DH .

### T.A.F:

Passer au journal de l'entreprise TAQI les opérations relatives à la provision, au redressement fiscal et à la reprise sur provisions.

# Exercice d'application n°9

- Constatation de la provision pour redressement fiscal

6195		Dotations d'exploitation pour. risques et charges	295 000	
	1551	Provisions pour impôts		295 000
		Création de la provision pour impôt de l'exercice N		

Constatation de la charge au 30/10/N+1 et annulation de la provision au 31/12/N+1

6168		Impôts et taxes des exercices antérieurs	315 000	
	5141	Banque		315 000
		Constatation de la charge due au redressement fiscal		

1551		Provisions pour impôts	295 000	
	4457	Reprises sur provisions pour risques et charges		295 000

# Les provisions réglementées

Les provisions réglementées sont des provisions ne correspondant pas à l'objet normal d'une provision et comptabilisées en application de dispositions légales.

Les provisions réglementées sont de fausses provisions puisqu'elles ne sont pas destinées à faire face à des pertes ou charges nettement précisées et que des événements en cours rendent probables.

Les provisions réglementées sont régies par le **Code général des impôts** et ont un caractère strictement fiscal : elles sont destinées à faire bénéficier l'entreprise d'avantages fiscaux.

# Les provisions réglementées

L'objectif des provisions réglementées est de permettre aux entreprises d'accroître leurs ressources de financement, notamment :

- en augmentant leurs capitaux propres par le crédit du compte « **135 Provisions réglementées** »;
- en diminuant le bénéfice imposable par le débit du compte « **6594 Dotations non courantes aux provisions réglementées** »

Parmi les provisions réglementées, on peut citer :

- Les provisions pour investissements ;
- Les provisions autorisées spécialement pour certaines professions (reconstitution de gisements miniers) ;
- Les provisions acquisition et construction de logements...

Elles sont enregistrées au crédit du comptes « **provisions réglementées** » :

- **1351** Provisions pour amortissement dérogatoires
- **1354** Provision pour investissement

# Les provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires ne correspondent pas à l'objet normal d'un amortissement comptable. Ils permettent aux entreprises de **bénéficier temporairement d'une réduction d'impôt** en augmentant l'amortissement fiscalement déductible.

En d'autres termes, les amortissements dérogatoires représentent des amortissements complémentaires aux amortissements comptables **calculés par la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement comptable.**

Cette différence, constituant par conséquent une réduction d'impôt, dégage des ressources propres orientées vers le financement des investissements : c'est pourquoi les amortissements dérogatoires apparaissent dans les capitaux propres de l'entreprise.

## **Exercice d'application n°10**

L'entreprise SAAD acquiert un matériel de production début de l'année N au prix de 100 000, d'une durée de vie économique probable de 5 ans, mais bénéficiant d'un amortissement accéléré de 50% la première année.

### **T.A.F :**

- Présenter le plan d'amortissement du matériel ;
- Enregistrer au journal les écritures de régularisation de N.

# Solution de l'exercice d'application n° 10

Le plan d'amortissement du matériel se présente ainsi:

Années	Amortissement fiscal (AF)	Amortissement économique (AE)	Amortissement dérogatoires (AD = AF-AE)	
			Dotation (+)	Reprise (-)
1	50000	20000	30000	
2	12500	20000		7500
3	12500	20000		7500
4	12500	20000		7500
5	12500	20000		7500
Total	100000	100000		30000

Pour l'exercice N

61933	28332	D.E.A du matériel et outillage	20000	
		Amortissement du matériel		20000
		Dotation économique exercice N		

65941	1351	D.N.C pour amortissements dérogatoires	30 000	
		Provision pour amortissements dérogatoires		30 000
		Dotation fiscale exercice N		

# Solution de l'exercice d'application n° 10

Pour exercice N+1

1351		Provision pour amortissements dérogatoires	7 500	
	75941	Reprises sur amortissements dérogatoires		7 500
		Dotation fiscale exercice N+1		
61933		D.E.A du matériel et outillage	20 000	
	28332	Amortissement du matériel		20 000
		Dotation économique exercice N+1		

N.B / les mêmes écritures de l'exercice N+1 seront reproduites pour N+2, N+3, N+4 et N+5